

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à dix neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GEHIN, Maire.

Secrétaire de Séance : Melle FACQUEZ Angélique

Etaient présents : M. GÉHIN Claude, MM. PRIEUX Jean-Noël, NESTEL Gilles, Mmes DÉFOSSÉ Patricia, Mme PRAVET Sylvaine, FACQUEZ Angélique, OUERTATANI Aïcha, MME CHOQUET Myriam, MM. BON Pascal, BRUNELLI-BRONDEX Michel , PICARD Geoffroy, PIERRE Eric, SAILLET Rémy

Absent(e) et excusé(e) : Pouvoir de MITHRA Delphine à Mme OUERTATANI Aïcha

Le quorum étant atteint la séance est ouverte,

I – OBSERVATIONS SUR LE PROCES VERBAL DE SEANCE DU 16/10/2014

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès verbal de séance du 16 octobre 2014. Monsieur SAILLET Rémy émet l'observation suivante relative à la location du logement communal 42 rue grande indiquant que le conseil à procéder au vote (13 pour et 2 contre) concernant le choix d'un garant. Le procès verbal est approuvé.

II –2014-47 RYTHMES SCOLAIRES MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE AGENTS TECHNIQUE ET ANIMATION

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique crée initialement à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11h00, et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 14h06, Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 28/11/2014, Le Conseil Municipal décide : ▪ la suppression, à compter du 01/01/2015 d'un emploi à *temps non complet 11 heures hebdomadaires* d'adjoint technique et 13h50 hebdomadaires d'adjoint d'animation
▪ la création, à compter de cette même date, d'un temps *non complet à raison de 14h06 heures hebdomadaires et 17h00 heures hebdomadaires.*

III – N°2014-48 POSTE 3^{ème} ADJOINT – DETERMINATION DU NOMBRE ADJOINT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier de M. le Préfet en date du 28/11/2014 relatif à l'acceptation de la démission de Mme CHARPENTIER dans ses fonctions de 3^{ème} Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre de 2 adjoints dans la commune et demande au conseil municipal de se prononcer.

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à y siéger.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide : de maintenir le nombre de 2 adjoints.

IV – N°2014-49 COMMISSIONS COMMUNALES PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNICATION -

Monsieur le Maire rappelle la désignation des membres de la commission urbanisme pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Au vu du nombre de personnes présentes à la précédente réunion, il est proposé de désigner l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle l'objectif d'un Plan local d'urbanisme et l'importance du suivi du projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la prochaine réunion du PLU avec le bureau d'études en présence de la DDT le mardi 13 janvier 2015 à 14H30.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la notification d'attribution de subvention de 8162 € au titre de la dotation générale de décentralisation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre de membres au sein des commissions communales : Communication – Scolaire Jeunesse et Sport

Les membres du Conseil décident de ne pas modifier le nombre de membres desdites commissions pour cette année.

V- -CANTINE SCOLAIRE MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'intervention d'un seul gestionnaire de cantine et d'étudier l'utilisation d'un nouveau logiciel afin de mieux gérer les annulations de repas la veille pour le lendemain.

Les membres du conseil décident de maintenir le règlement en vigueur.

VI – PROJET EXTENSION DE LA GARDERIE

Au vu du nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires garderie, il y a lieu d'étudier un projet d'extension de la garderie. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PRIEUX afin de présenter les différentes études.

Présentation de 3 projets :

- 1° - extension de la garderie existante pour une superficie de 30m² environ
- 2° - création d'une construction traditionnelle sous le préau surface 46 m² environ
- 3° - construction modulaire surface 60 m²

Les 3 projets seront étudiés en fonction du taux de subvention accordé suivant le type de construction. Le projet de construction sous le préau serait à réétudier. Il est rappelé l'utilité de garder l'intégralité du préau

VII 2014-50 - MUR DE CLOTURE PRESENTATION DES DEVIS ET ACCORD D'EXECUTION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de 3 offres.

Présentation des devis :

ETS CHARPENTIER : 10 317.40 €
ETS REGO : 10 047.83 €
ETS CCA : 10 880.51 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Par Pour : 7 voix
Contre : 6 voix
Abstention : 1 voix

de retenir l'entreprise REGO Tony pour un montant de 10 047.83 € H.T

VIII 2014-51 TARIFICATION DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Les membres du conseil décident de fixer les nouveaux tarifs de concessions dans le cimetière communal comme suit : -

Concession funéraire		Concession cinéraire
15 ans	150 €	150 €
30 ans	300 €	300 €
50 ans	500 €	500 €

La procédure de recensement des sépultures abandonnées sera suivie par Mmes PRAVET Sylvaine et FACQUEZ Angélique.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus :

- SDESM sollicite l'avis des communes relatif à la loi sur la nouvelle organisation de la République qui prévoit le transfert de la compétence électricité aux départements. Un courrier sera adressé à M. le Député et M. le Sénateur afin de rappeler les services de proximité représentés par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil du suivi de la procédure relative au logement communal 42 rue grande.

Monsieur le Maire demande aux membres des syndicats le suivi de projets :

Aménagement de la Perception : des travaux sont prévus pour début janvier 2015.

N° 2014- 52 INDEMNITE DU RECEVEUR

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

- d'accepter le principe de versement d'indemnité présenté.

N°2014-53 délibération spécifique afin de préciser les dépenses affectées au compte budgétaire 6232 fêtes et cérémonies – 6238 fêtes locales – 6257 réception. Les membres du conseil donnent un accord de principe

IV – QUESTIONS DIVERSES

N°2014-54 Remplacement d'un membre suppléant de la commission de délégation de service public.

Monsieur le Maire rappelle les membres désignés au sein de la commission il y a lieu de désigner un membre suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil décide

- de désigner Mme CHOQUET Myriam

N°2014-55 Remplacement d'un membre titulaire au sein de la Commission Culture – Tourisme de la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle les membres désignés de la Commission Culture-Tourisme à la communauté de commune.

Après en avoir délibéré le Conseil décide :

- de désigner Monsieur BRUNELLI-BRONDEX Michel

TOUR DE TABLE

Monsieur BRUNELLI-BRONDEX demande si le matériel de déneigement et planning des astreintes pour le personnel sont définis pour la période hivernale. Monsieur BRUNELLI-BRONDEX demande la possibilité d'utiliser le matériel dans le village et les écarts.

Monsieur PIERRE informe l'assemblée de la mise en place d'un suivi de bulletins météo, indique que le matériel de déneigement est prêt et les horaires des astreintes définis. Monsieur BRUNELLI-BRONDEX pourra utiliser le matériel.

Monsieur PIERRE fait état du matériel technique en cours de réparation auprès des fournisseurs : - Epareuse devis estimé Ets Bouchard à 3300 €

- Tracteur devis estimé Ets HAUTIN à 2400 €

Monsieur PIERRE propose à l'assemblée de procéder à la cession du tracteur, le coût de réparation est trop élevé au vu de la vétusté du matériel. Une estimation sera demandée et présentée à une prochaine réunion afin de décider de la sortie de l'inventaire du tracteur.

Monsieur SAILLET Rémy a assisté aux réunions de projet de mutualisation à la communauté de communes. Monsieur SAILLET rappelle les thèmes retenus par la commune : - contrôle réglementaire – document unique – entretien espaces verts - ;

Le groupement de commandes n'a pas été retenu mais sera éventuellement étudié prochainement ;

Le planning prévisionnel : Document unique mise en place en 2015

Contrôle réglementaire mise en place en 2016

Entretien Espaces Verts mise en place en 2017

Monsieur SAILLET Rémy demande les prévisions budgétaires par commissions.

Il est rappelé que la clôture de l'exercice est en cours. Les résultats seront connus courant du mois de février.

Monsieur SAILLET Rémy demande la possibilité d'étudier un projet de drainage du cimetière.

Monsieur NESTEL Gilles présente le devis des différents affichages parking école rappelant les horaires d'école – mairie et affichage municipal. Le devis est accepté.

Madame PRAVET demande à ce que l'emplacement de stationnement handicapé soit laissé libre d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entretenir le parking Rue Grande

Monsieur le Maire demande la désignation d'un responsable site internet de la commune. Monsieur SAILLET Rémy est nommé.

Madame PRAVET demande de planifier une prochaine réunion de la commission communale communication afin préparer les vœux du maire et repas des aînés.

Monsieur PRIEUX informe l'assemblée de la réunion organisé à la communauté de communes relative à la mise en place d'un service urbanisme à la communauté suite à la suppression du service instructeur droit des sols à la DDT. Le service urbanisme de la communauté de communes devra être opérationnel début mars 2015.

Monsieur PRIEUX rappelle l'importance du travail en équipe des commissions communales.

Plus de question étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H50.

Le Maire,

C. GEHIN